



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le quatorzième (14^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un à 19h20, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Sont absents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. Éric Rioux, conseiller #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 19 h 20, Madame la mairesse Dominique Martel déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

1.OUVERTURE

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

3.RÈGLEMENTATION

3.1AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES DE L'ANNÉE 2022

3.2ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES DE L'ANNÉE 2022

4.PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

QUE l'ordre du jour proposé le 14 décembre 2021, soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

3. RÈGLEMENTATION

3.1 AVIS DE MOTION - Règlement d'imposition des taxes de l'année 2022

2021.12248

Mme la conseillère Annie Préfontaine donne un AVIS DE MOTION qu'elle ou un autre conseiller(ère), présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro 309.012022 relatif à l'imposition de la taxe foncière 2022, la tarification des matières résiduelles, des matières recyclables et matières organiques pour 2022, la tarification pour la vidange des fosses septiques, la tarification pour l'entretien des cours d'eau, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et autres créances ainsi que les modalités de paiement établissant la date de chacun des trois versements.

3.2 ADOPTION du projet de règlement d'imposition des taxes de l'année 2022

2021.12249

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge va adopter son budget pour l'année 2022 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le projet de règlement d'imposition des taxes de l'année 2022 portant le numéro 309-012022.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

2021.12250

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de la présente séance extraordinaire ;

Il est 19h24.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse